



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 24 mai 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et Mlle MASLOUHI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAI, M. Gérard DUPIRE, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Patrick MOREAU, M. Philippe CARBONNEL, M. Jean-Pierre DUBOIS, Mme Janine BESSIS, M. Jean-Pierre GILLOT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, Mme Elisabeth BIOT, M. Louis LAURENT, M. Patrick AUDARD, M. Jean-Jacques BERNARD, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Paul LECHAPT, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, M. Gaston FOUCHERES, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, Mme Christine DURNERIN, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Pierre PETITJEAN, Mme Nicole MOSSON, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Bernard OBRIOT, M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Norbert CHEVIGNY, Mme Christiane COLOMBET.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Philippe BELLEVILLE., M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG, M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE, M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Hélène ROY, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Paul ROIZOT, M. Jean PERRIN pouvoir à M. François NOWOTNY, Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Alain MILLOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY, Mme Claude-Anne DARCIAUX pouvoir à Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY pouvoir à M. Nicolas BOURNY, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT.

OBJET : DEPLACEMENTS - Requalification de la RD 70 entre le franchissement de la Rocade Est et le parc de Bois Guillaume

Après la réalisation de l'« ARC » par le Conseil Général de la Cote d'Or, avec notamment pour conséquence une baisse de trafic sur la RD 70 (cours de Gray), la ville de St Apollinaire a souhaité engagé une requalification de cette voie dans sa traversée communale afin de :

- requalifier l'image de la traversée de St Apollinaire,
- établir des « communications » entre les deux parties de la commune, partagée d'est en ouest par cet axe routier,
- retrouver une certaine cohérence d'aménagement et revaloriser les atouts de la commune,
- améliorer la sécurité pour les transports en commun,

- favoriser la communication entre Dijon et l'est dijonnais par des circulations douces (vers la base nautique d'Arc-sur-Tille)

Projet inscrit dans le Contrat d'agglomération 2002-2006, le Grand Dijon a accepté la proposition de la ville de St Apollinaire de donner mandat au Conseil Général de la Cote d'Or d'assurer la maîtrise d'ouvrage publique des travaux, dont le coût estimatif est de 3 049 000 € H.T.

Les travaux comprennent :

- les terrassements et chaussées,
- la réfection des bordures, places de stationnement et tous les aménagements urbains tels que réseau d'assainissement pluvial, éclairage public, signalisation et plantations.

Ne sont pas compris les déplacements des réseaux secs et humides à la charge des concessionnaires.

Les travaux seront financés à 25 % par la ville de St Apollinaire, 45 % par la Communauté d'agglomération dijonnaise et 30 % par le Département comme le prévoit le Contrat d'agglomération.

La participation du Grand Dijon est donc estimée à 1 372 050 € H.T.

Une convention relative à ces travaux doit être signée entre la Communauté d'agglomération dijonnaise, la ville de St Apollinaire et le Conseil Général de la Cote d'Or pour assurer le règlement des conditions administrative, technique et financière et de domanialité nécessaires à l'exécution de l'opération.

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré,
DECIDE,

- **de fixer** la participation de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour la requalification de la RD 70 entre le franchissement de la Rocade Est et le parc de Bois Guillaume à hauteur de 1 372 050 € H.T.,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention, à intervenir entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise, la ville de St Apollinaire et le Conseil Général de la Cote d'Or,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président

Publié le
Déposé en Préfecture le